



**Décision n° 07/2016**  
**DELEGATION DE SIGNATURE**

Le directeur général de la Cité de la musique,

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 relatif à l'établissement public de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris et notamment son titre II, article 15,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 portant nomination de Monsieur Laurent Bayle en qualité de directeur général de la Cité de la musique,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

En l'absence de Christophe Monin, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie Betous, Responsable budgétaire du service Mécénat et Développement, à effet de signer au nom du directeur général et dans le cadre des activités propres au Mécénat et au Développement :

- les bons de commandes d'un montant inférieur à 11 000 euros HT,
- les attestations de services faits concernant les dépenses.

**ARTICLE 2**

Cette délégation prend effet le 24 mars 2016.

Fait à Paris, le 24 mars 2016

Laurent Bayle

Original : Agent Comptable  
Copie : DAF  
Secrétariat DG  
Bénéficiaire de la délégation